



Démarches à entreprendre

- 1 • Le salarié en poste transmet à son employeur, au plus tard 60 jours avant le début des actions de validation, sa demande d'autorisation d'absence. Dans les 30 jours suivant la réception de cette demande, l'employeur doit faire connaître par écrit son accord ou les raisons de service motivant le report de l'autorisation d'absence (le report ne pouvant excéder 6 mois à compter de la demande).
- 2 • Le demandeur remplit la demande de prise en charge FAFSEA, y annexe les pièces demandées et envoie le dossier ainsi constitué, à sa délégation régionale du FAFSEA, au plus tard 1 mois avant le début de la VAE et au plus tôt 4 mois avant son début.
- 3 • Si toutes les conditions d'éligibilité sont remplies, le FAFSEA informe les différentes parties de sa participation financière.
- 4 • Le bénéficiaire effectue sa VAE dans les conditions convenues. A son terme, l'employeur (ou le bénéficiaire issu d'un CDD) envoie au FAFSEA un dossier de règlement et les pièces justificatives.

Documents à joindre au dossier

Pour un salarié en poste

- Copie du dernier bulletin de salaire.

Pour une personne issue d'un CDD

- Justificatifs prouvant que le demandeur remplit l'une des conditions d'éligibilité précisées dans l'encadré ci-dessous : attestation de la MSA ou copies des contrats de travail ou certificats de travail ou bulletins de salaire.
- Copies des 4 derniers bulletins de salaire.
- Copie de la carte d'identité.
- Copie de la carte d'assuré social (MSA ou Sécurité Sociale).
- Relevé d'identité bancaire.

Pour bénéficier du financement d'un congé pour VAE, une personne issue d'un CDD doit impérativement remplir l'une des deux conditions d'ancienneté suivantes à la date de dépôt de la demande au FAFSEA.

Soit

- Avoir effectué le dernier CDD dans une entreprise de la production agricole, du paysage / JEV, dans une CUMA, une entreprise de travaux agricoles et forestiers, une entreprise de rouissage-teillage de lin ou une entreprise équestre.
- Au cours des 24 derniers mois, totaliser au moins 4 mois (consécutifs ou non) de travail sous CDD* réalisés dans une ou plusieurs entreprises relevant des secteurs mentionnés ci-dessus ou dans une entreprise équestre.
- Au cours des 4 dernières années, totaliser au moins 12 mois, consécutifs ou non, d'activités salariées (qu'elle qu'ait été la nature des contrats de travail et y compris les 4 mois sous CDD).

ou à défaut

- Avoir effectué le dernier CDD dans une entreprise relevant du FAFSEA.
- Au cours des 12 derniers mois, totaliser au moins 4 mois (consécutifs ou non) de travail sous CDD* (y compris le dernier en date).
- Au cours des 5 dernières années, totaliser au moins 24 mois, consécutifs ou non, d'activités salariées (qu'elle qu'ait été la nature des contrats de travail et y compris les 4 mois sous CDD).

* Les contrats de professionnalisation, les contrats d'apprentissage et les contrats uniques d'insertion-CAE ne peuvent être pris en compte pour le calcul des 4 mois sous CDD.

Ce dossier doit être rempli avec précision et signé par :

- le demandeur.
- l'organisme accompagnant la VAE (si tel est le cas).
- l'employeur pour un salarié en poste.

Aucune réclamation ultérieure sur la durée et le coût du congé pour VAE ne sera prise en compte par le FAFSEA.

Par ailleurs, tout dossier incomplet sera retourné au demandeur.



CDI ou CDD

Le demandeur

M. Mme Mlle Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Né(e) le : à :

N° dépt :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Tél. : Tél. portable :

E-mail :

Etes-vous reconnu travailleur handicapé (RQTH, IPP >ou = à 10%...) ? Oui Non

● Qualification :

Ouvrier non qualifié

Ouvrier qualifié

Ouvrier hautement qualifié

Employé

Agent de maîtrise/Technicien

Ingénieur/Cadre

● Niveau de Formation :

VI (fin de scolarité obligatoire)

V (Brevet des collèges)

V (Certificat de formation générale)

V (BEP ou 1ère, CAP, CFPA)

IV (Bac et Brevet Professionnel ou Technique)

IV (Bac général)

III (Bac + 2)

II (Bac + 3 et 4)

I (Bac + 5 et plus)

Diplôme le plus élevé obtenu :

● Avez-vous déjà fait une demande de congé pour VAE ? OUI NON

Si oui, quand :

● Avez-vous déjà bénéficié du financement d'un congé pour VAE ? OUI NON

Si oui, date de début :

● En quelques lignes, décrivez les raisons et les objectifs de votre démarche de VAE :

CDI ou CDD

*A remplir par l'employeur du salarié en poste***Attestation de l'employeur**

N° Adhérent FAFSEA : E

Raison sociale :

N° de SIRET :

Code NAF :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Fax :

E.mail :

Secteur d'activité :

Effectif de l'entreprise : dont hommes et femmes

Je soussigné(e), _____, agissant en qualité de _____
pour l'entreprise désignée ci-dessus :

- certifie que le demandeur (nom, prénom) _____
est salarié de l'entreprise depuis le _____ sous contrat _____ à durée indéterminée /
à durée déterminée, à temps complet / à temps partiel pour une durée de _____, _____ heures/mois ;
- atteste avoir accordé au demandeur une autorisation d'absence de _____ heures, du _____ au _____
pour :
participer aux épreuves de validation,
pour bénéficier d'actions d'accompagnement,
en vue de l'obtention de (certification visée) : _____,
auprès de l'organisme certificateur (dénomination) : _____.
- m'engage, après acceptation de la demande de prise en charge par le FAFSEA, à verser à l'intéressé la rémunération due sur la base du remboursement du FAFSEA ;
- ai pris connaissance des règles et modalités de prise en charge du congé de VAE par le FAFSEA.

Prise en charge du FAFSEA*

Le FAFSEA prend en charge, proportionnellement à la durée du congé de VAE et pour une durée maximale de 24 heures :

- Pour les salariés en poste : le salaire brut et l'ensemble des charges patronales ainsi que les primes mensuelles (primes de repas, d'assiduité par exemple) perçus au cours de la période de congé de VAE.
La prise en charge du salaire par le FAFSEA est versée à l'employeur sur présentation de la copie du bulletin de salaire de la période concernée et de l'attestation de fréquentation effective fournie par l'autorité ou l'organisme délivrant la certification visée ou, le cas échéant, l'attestation de présence fournie par l'organisme accompagnant l'action de VAE.
- Pour les bénéficiaires issus de CDD : le salaire brut moyen ainsi que les primes mensuelles (primes de repas, d'assiduité par exemple) perçus au cours des 4 derniers mois sous CDD. La prise en charge de la rémunération par le FAFSEA est versée au bénéficiaire sur présentation de l'attestation de fréquentation effective fournie par l'autorité ou l'organisme délivrant la certification visée ou, le cas échéant, l'attestation de présence fournie par l'organisme accompagnant l'action de VAE.

***Excepté pour les salariés des Chambres d'Agriculture**Fait à _____,
le _____Signature (nom et prénom du signataire)
Cachet de l'entreprise

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter votre délégation régionale du Fafsea.
Toutes nos coordonnées sont disponibles sur www.fafsea.com